

Compte rendu du CUFR du 3 décembre 2009

Présents : A. Asnacios, A. Brahic, S. Charnoz, S. Chaty, T. Coudreau, N. Daci, P. David, F. Filaine, Y. Giraud Héraud, Q. Glorieux, S. Henon, C. Hubert, T. Patzak, A. Sacuto

Représentés : A. Derode, Y. Charon, J. P. Gazeau, F. O. Lacaille, L. Vessier

Invités: C. Barriere, P. Binetruy, S. Rousset, L. Valentin, J. Aubard, J. P. Vallat

1) Procédure de profilage :

T. Patzak présente la nouvelle procédure de profilage des postes 2010 (cf. annexe)

L'obtention de la qualification est proposée comme condition supplémentaire pour soumettre un dossier à la commission des sages. La proposition est rejetée par 3 voix contre, 1 voix pour et 11 abstentions.

La procédure de profilage des postes 2010 est adoptée par 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

2) Le projet PRES présenté par J. Aubard et J. P. Vallat

J. Aubard et J. P. Vallat présentent le PRES (Pole de Recherche et d'Enseignement Supérieur) : création d'un établissement public Paris Cite (7 fondateurs +1 associé) et incitent l'UFR de Physique à proposer des projets.

Le conseil estime qu'à court terme l'ensemble des moyens financiers de chaque université sera confiée à cette entité diminuant d'autant l'autonomie de chaque université.

Le conseil de l'UFR de physique souligne qu'une superstructure telle que le PRES peut engendrer des dérives qui au lieu de servir les intérêts des composantes, au final les desserviraient.

Le conseil de l'UFR s'interroge aussi sur les relations qui seront développées entre les 3 futurs PRES de la région parisienne.

La question du financement de projets hors PRES portés par une université du PRES reste en suspend. La représentativité de la Physique dans ce PRES sera extrêmement faible en comparaison de la médecine qui se voit encore plus renforcée. Le conseil souhaite lancer une

réflexion au sein de l'UFR de physique sur les projets à développer au sein du PRES, le rapprochement avec Paris 13 et l'institut Galilée a été évoqué.

Q. Glorieux et N. Daci s'étonnent que le CA de l'université vote si rapidement, en décembre, les statuts du PRES alors qu'aucun article ne précise le mode d'élection du conseil gérant le PRES.

Une motion est proposée pour qu'elle soit prise en compte lors de la séance du CA le 15 décembre 2009:

D'après l'article 10 du document "PRES UNIVERSITEPARIS CITE PROJETS DE STATUTS", le CA du PRES disposera d'un grand nombre de prérogatives. L'UFR de Physique s'interroge sur le mode de désignation, plus que flou, des membres du CA du PRES, en particulier des Enseignants-Chercheurs, des personnels BIATOSS et des étudiants doctorants. Il s'interroge de plus sur le choix de ne pas associer les étudiants non doctorants à ce CA. Il demande donc une modification de l'article 8 dans le sens de ces 2 remarques.

La motion est adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.

Les motions relatives à la convention constitutive du PRES Paris Cité seront centralisées par P. David et feront l'objet d'un vote au prochain CUFR.

Les initiatives concernant les projets seront discutées ultérieurement dans un conseil à venir...

3) Classement du G. SMOOT

En préambule, A. Sacuto informe le conseil d'UFR des dernières discussions qu'il a eu avec V. Berger et L. Elie (présidente du CA). En particulier que l'ajout du classement de G. Smoot au classement précédent des EC, ne modifiera pas le nombre de postes déjà obtenus et validés par la commission des postes pour la campagne de recrutement 2010 à savoir : 2 PR et 5 MCF, (mentionnés ci-dessous) et qu'un support supplémentaire sera attribué à l'UFR de Physique. Ce poste sera issu d'une transformation de support MCF en PR sur les supports pour la campagne de recrutement 2011 et sera récupéré dans 3 ans.

Le CUFR de Physique réaffirme son soutien à la venue de G.SMOOT à Paris 7 et à titre exceptionnel place la demande de poste le concernant en première position du classement précédent.

Le classement qui en résulte est le suivant :

Pour les postes de Professeurs :

1. Centre de cosmologie (G.SMOOT), (APC)
2. Interface Physique-Biologie : mécanique cellulaire (MSC)
3. Expérimentateur : « Nanosciences, auto-organisation, nano-magnétisme et spintronique » (MPQ)

Pour les postes de MCF (c'est inchangé) :

1. Méthodes optiques pour l'imagerie à l'échelle tissulaire en cancérologie (IMNC)
2. Instrumentation en astrophysique des hautes énergies Astro-Particule et Cosmologie (APC);
3. Dynamique quantique de photons, électrons et phonons dans la matière condensée (MPQ)
4. Morphogénèse biophysique (MSC)
5. Formation et évolution des planètes (LESIA)

Nombre de votants : 15 ;

Pour : 12 voix ;

Abstention : 3 voix (étudiants).

Ce nouveau classement des postes est adopté par le CUFR

4) Questions diverses :

Les représentants étudiants posent la question d'un local associatif pour les étudiants sur Condorcet. Ils sont invités à construire un projet chiffré afin de pouvoir l'inclure dans les négociations sur la répartition des m2 dans le bâtiment.

Les représentants étudiants soulignent que les doctorants doivent payer leur droit d'inscription pour s'inscrire en 4^{ième} année de thèse même lorsque la soutenance a lieu avant le 31 décembre suivant l'inscription.

Le conseil d'UFR à l'unanimité demande à la Présidence de l'université d'agir afin que les doctorants soient remboursés de leur droit d'inscription en 4^{ième} année si la thèse est soutenue avant le 31 décembre de l'année d'inscription en 4^{ième} année.

Le conseil prend acte du vote du conseil des enseignements faisant passer la rotation des enseignements de 3 à 4 ans.